

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Syndicat mixte Entente Oise-Aisne
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour les travaux compris entre 90 000 euros HT et 5 538 000 euros
Référence :	2024-04
Date de mise en ligne :	Le mardi 02 avril 2024 à 12:40:01
Date de clôture :	Le mercredi 15 mai 2024 à 12:00:00
Titre :	Travaux de réduction du risque d'inondation du Ru de Fayau à Aizelles (02)

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[03/05/2024 à 15:11:41] Bonjour,
Nous ne trouvons pas l'emplacement des 100m2 de trottoirs prévus aux postes 6.11 & 6.12. Pouvez-vous préciser svp.

Merci,

[06/05/2024 09:30:29] Bonjour,

Le trottoir à reprendre (cf. prix n°6.11 & 6.12) se situe le long de l'Eglise d'Aizelles (parcelles n°689 / 690 /694).

[24/04/2024 à 17:43:13] Bonjour,

Q1 : Il est demandé une réfection de la voirie sur 46cm (20+20+6cm), hors aucun prix ne rémunère sur une quantité équivalent le terrassement de la voirie existante hormis le pris 3.1 pour le terrassement en déblais du mur. Comment devons nous interpréter les travaux à effectuer?

Q2 : Sur le même principe, il est demande d'évacuer 200T de fraisât en ISDD, cependant seulement 80m2 de démolition de revêtement bitumineux sont prévus dans le DQE, quel travaux sont à prévoir?

Cordialement,

Questions / Réponses

[26/04/2024 09:16:16] Q1 : Il est demandé une réfection de la voirie sur 46cm (20+20+6cm), hors aucun prix ne rémunère sur une quantité équivalent le terrassement de la voirie existante hormis le pris 3.1 pour le terrassement en déblais du mur. Comment devons nous interpréter les travaux à effectuer?

-Les terrassements de la chaussée sont bien compris dans le prix 3.1

Q2 : Sur le même principe, il est demande d'évacuer 200T de fraisât en ISDD, cependant seulement 80m2 de démolition de revêtement bitumineux sont prévus dans le DQE, quel travaux sont à prévoir?

-Une erreur sur l'unité de mesure est présente sur le prix 2.3. Il faut lire mètre cube.

Vous trouverez ci-joint le DQE/BPU mis à jour.

</i>Fichier envoyé en pj : 12281 DCE - BPU et DQE - 240425.pdf</i>

[24/04/2024 à 09:03:55] bonjour,

1/ Question 1

Peut-on avoir le dossier de loi sur l'eau ?

Quelles dispositions sont prévues vis-à-vis du batardeau à réaliser notamment en amont, pour la pose des 20ml de cadre.

2/ Question 2

Le cadre prévu au prix 5.3 est bien positionné en amont du projet, en traversée de chaussée ?

La longueur de tuyau existant mesurée sur site est de 19m30, contre une longueur prévue au DCE de 25m. A quoi correspondent les 5m70 restant ?

Confirmez-vous la dimension demandée de 1.50*0.70 ? En effet le drain existant est en Ø1000, la hauteur retenue de 70cm semble donc faible. D'autant qu'il est d'usage de caler un ouvrage cadre 30cm sous le fond du lit de la rivière.

3/ Question 3

Pour un pont cadre supportant une voirie il est d'usage de réaliser une étanchéité collée. Doit-elle être considérée dans le chiffrage ?

4/ Question 4

Pour un pont cadre supportant une voirie et positionné dans un cours d'eau, il est d'usage de le fonder sur un remblai de substitution et une dalle béton.

Que doit-on considérer ?

Sauf erreur nous ne voyons pas de préconisations dans la G2 AVP.

5/ Question 5

Avez-vous une G2PRO ? Doit-elle être considérée dans la remise de prix ?

6/ Question 6

Quelles sont les charges d'exploitation à considérer sur le cadre ?

7/ Question 7

Pouvez-vous confirmer les charges d'exploitation à considérer pour le dimensionnement des murs de soutènement ?

Dans la G2AVP il est spécifié 2t/m². Est-ce cela qu'il faut considérer ?

8/ Question 8

La coupe sur la vue en plan PT2 semble erronée, ainsi que le détail du profil type 2 du carnet de coupe.

En effet, la route est à raz du mur de soutènement, et cela sur la majorité du projet.

Confirmez-vous cette erreur ? Cela a une importance vis-à-vis de la vérification du mur de soutènement (charge d'exploitation positionnées au bord du mur).

9/ Question 9

Le mur a une garde au sol de 10cm. Comme s'il devait faire « chasse-roue ». Néanmoins aucune charge de choc n'est définie dans le marché.

Des murs préfabriqués « standards » ne peuvent reprendre cette charge. Pouvez-vous préciser votre besoin ?

10/ Question 10

Pouvez-vous nous indiquer à quoi correspond le prix 3.2 ? 300m³ de « reprise sur stock et mise en remblai des terres pour modelé général ».

Il nous semble que cela est suffisant pour remodeler le terrain le long des murs de soutènement côté rivière.

11/ Question 11

Dans quel prix est prévu le remblai derrière le mur de soutènement côté voirie ?

En quel matériaux doit-il être prévu ?

12/ Question 12

Dans la G2 AVP l'angle de frottement interne du remblai derrière les murs est de 20° .

Cela est pénalisant pour vérifier la stabilité des murs de soutènements. Peut-on considérer 35° (matériaux d'apport).

nous vous remercions

cordialement

[25/04/2024 15:55:58] 1/ Question 1

Peut-on avoir le dossier de loi sur l'eau ? Vous trouverez ci-joint le DAE-DIG.

Quelles dispositions sont prévues vis-à-vis du batardeau à réaliser notamment en amont, pour la pose des 20ml de cadre. Les dispositions à prévoir seront à prévoir selon le phasage défini par le candidat conformément aux préconisations du CCTP.

2/ Question 2

Le cadre prévu au prix 5.3 est bien positionné en amont du projet, en traversée de chaussée ? Nous vous confirmons que ce prix correspond bien à l'ouvrage de franchissement de la Rue du Moulin, sur sa partie amont (cf. plan des réseaux projetés).

La longueur de tuyau existant mesurée sur site est de 19m30, contre une longueur prévue au DCE de 25m. A quoi correspondent les 5m70 restant ? Nous avons estimé un linéaire de 25ml. La présente consultation consistera en un marché à Prix Unitaires, le linéaire réellement mis en œuvre sera pris en compte.

Confirmez-vous la dimension demandée de 1.50*0.70 ? En effet le drain existant est en Ø 1000, la hauteur retenue de 70cm semble donc faible. D'autant qu'il est d'usage de caler un ouvrage cadre 30cm sous le fond du lit de la rivière. Nous confirmons les dimensions de cet ouvrage.

3/ Question 3

Pour un pont cadre supportant une voirie il est d'usage de réaliser une étanchéité collée. Doit-elle être considérée dans le chiffrage ? L'étanchéité est à intégrer dans le prix de l'ouvrage conformément aux préconisations du CCTP.

4/ Question 4

Pour un pont cadre supportant une voirie et positionné dans un cours d'eau, il est d'usage de le fonder sur un remblai de substitution et une dalle béton.

Que doit-on considérer ? L'ouvrage devra tenir compte des caractéristiques géotechniques indiquées dans la G2-AVP. Les études et notes de calculs d'exécution seront validés durant la période de préparation.

Sauf erreur nous ne voyons pas de préconisations dans la G2 AVP.

5/ Question 5

Avez-vous une G2PRO ? Doit-elle être considérée dans la remise de prix ? Nous n'avons pas de G2-PRO. Cette prestation n'est pas à intégrer à la présente consultation.

6/ Question 6

Quelles sont les charges d'exploitation à considérer sur le cadre ? Toutes les charges d'exploitation sont indiquées dans les différentes pièces de la présente consultation (CCTP, BPU, G2-AVP).

7/ Question 7

Pouvez-vous confirmer les charges d'exploitation à considérer pour le dimensionnement des murs de soutènement ? Toutes les charges d'exploitation sont indiquées dans les différentes pièces de la présente consultation (CCTP, BPU, G2-AVP).

Dans la G2AVP il est spécifié 2t/m². Est-ce cela qu'il faut considérer ? Si des incohérences existent entre les différentes pièces, l'ordre de priorité est précisé à l'article 2 du CCAP.

8/ Question 8

La coupe sur la vue en plan PT2 semble erronée, ainsi que le détail du profil type 2 du carnet de coupe. En effet, la route est à raz du mur de soutènement, et cela sur la majorité du projet.

Confirmez-vous cette erreur ? Cela a une importance vis-à-vis de la vérification du mur de soutènement (charge d'exploitation positionnées au bord du mur). Il s'agit de profils type, l'implantation de la chaussée exacte est celle indiquée sur le plan d'aménagements.

9/ Question 9

Le mur a une garde au sol de 10cm. Comme s'il devait faire « chasse-roue ». Néanmoins aucune charge de choc n'est définie dans le marché.

Des murs préfabriqués « standards » ne peuvent reprendre cette charge. Pouvez-vous préciser votre besoin ? Les caractéristiques des murs devront répondre aux contraintes de trafic sur la chaussée. Les différents véhicules empruntant la Rue du Moulin sont notamment indiqués avec les différents ouvrages de franchissement. La charge de choc à prendre en compte est celle résultant de ce trafic.

10/ Question 10

Pouvez-vous nous indiquer à quoi correspond le prix 3.2 ? 300m3 de « reprise sur stock et mise en remblai des terres pour modelé général ».

Il nous semble que cela est suffisant pour remodeler le terrain le long des murs de soutènement côté rivière. Il s'agit effectivement des terres nécessaires pour remodeler le terrain le long des murs de soutènement côté rivière.

11/ Question 11

Dans quel prix est prévu le remblai derrière le mur de soutènement côté voirie ? Ces remblais techniques sont à prévoir dans le prix n°4.1.

En quel matériaux doit-il être prévu ? Conformément aux préconisations du BPU et du CCTP, les matériaux devront permettre la bonne mise en œuvre des murs. Les études et notes de calculs d'exécution seront validés durant la période de préparation.

12/ Question 12

Dans la G2 AVP l'angle de frottement interne du remblai derrière les murs est de 20°.

Cela est pénalisant pour vérifier la stabilité des murs de soutènements. Peut-on considérer 35° (matériaux d'apport). L'offre du candidat devra s'assurer de la stabilité des ouvrages conformément aux préconisations des différentes pièces fournies dans la présente consultation. Les études et notes de calculs d'exécution seront validés durant la période de préparation.

*
</i>Fichier envoyé en pj : 12281-2_DAE - DIG_Etude incidences_Ru du Fayau V2.pdf</i>*

Questions / Réponses

[22/04/2024 à 10:11:36] Bonjour,

Q1 : Pouvez-vous nous transmettre le plan projet au format DWG svp?

Q2 : Quel est le revêtement attendu sur les nouveaux ouvrages d'accès aux maisons?

Cordialement,

[25/04/2024 15:59:05] Q1 : Pouvez-vous nous transmettre le plan projet au format DWG svp?

Les éléments fournis dans les différentes pièces écrites et graphiques du présent dossier de consultation sont suffisamment détaillés pour permettre l'élaboration d'une offre cohérente. Nous ne transmettrons pas les fichiers DWG à ce stade.

Q2 : Quel est le revêtement attendu sur les nouveaux ouvrages d'accès aux maisons?

Le revêtement attendu sur les nouveaux ouvrages de franchissement est du béton.

[09/04/2024 à 09:47:04] Bonjour,

Pourrions-nous avoir des plans (plan de masse, de situation...) ?

Cordialement

[09/04/2024 10:43:52] Bonjour, le zip initial n'avait pas chargé tous les documents annexes. Vous retrouverez les documents au complets dans le nouveau dossier ZIP publié hier.

Cordialement

[08/04/2024 à 16:22:56] bonjour,

il manque des documents dans le dossier de consultation, d'après le RC.

nous ne trouvons pas : le plans d'aménagements, le plan des réseaux projets, le carnet de détails et coupes, le carnet de profils en travers, récépissés de DT et géolocalisation des réseaux existants, diagnostic des enrobés, études géotechniques

Cordialement

[08/04/2024 16:31:52] Bonjour,

Il semblerait que certaines pièces n'ont pas été chargées dans le documents ZIP en raison du format. Ces pièces seront rajoutées manuellement, vous recevrez une notification après dépôt.